

COMMUNE DE CONTAMINE SARZIN  
HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT JULIEN EN GENÈVE

Envoyé en préfecture le 15/01/2019  
Reçu en préfecture le 15/01/2019  
Affiché le 15/01/2019  
ID: 074-217400860-20190115-A\_2019\_007-AR

N° A\_2019\_007

Gestion des listes électorales

Arrêté portant habilitation de Madame Caroline COUTURIER, rédacteur

Le Maire de CONTAMINE SARZIN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral, notamment ses articles L 11, L 16, L 18 et L 28,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018, portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique, notamment ses articles 2 et 4,

Considérant que dans le cadre de la mise en place du répertoire électoral unique, et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire que certains agents de la commune aient accès à certaines données à caractère personnel et informations enregistrées dans le système de gestion de ce répertoire,

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de désigner ces agents habilités,

ARRETE

**ARTICLE 1 :** Mme Caroline ARMAND épouse COUTURIER, rédacteur territorial faisant fonction de secrétaire de mairie, est habilitée, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, sous ma surveillance et ma responsabilité, à avoir accès, dans la limite de son besoin d'en connaître, aux données à caractère personnel et aux informations enregistrées dans le système de gestion du répertoire électoral unique de la commune (REU).

**ARTICLE 2 :** Tout recours formé contre le présent arrêté devra être porté devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée et de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Notifié le : 15/01/2019

A Contamine Sarzin, le 15 janvier 2019

Signature de l'Agent



Le Maire,

Alain CHAMOSSET

